

**1835**

1<sup>er</sup> Janvier

M. le Directeur étant malade, il n'a pu se rendre ici, aussi il n'y a pas eu de compliments de bonne année.

9 Mars

Aujourd'hui fête de Sainte Françoise, patronne des Oblates. La messe a commencé à 7 heures. Après la messe, M. le Directeur a parlé sur les avantages de la vie religieuse et le bonheur dont jouissent même sur la terre, ceux qui renoncent à tout et à eux-mêmes pour se donner entièrement à Dieu. Ensuite, la Sœur Marie Jacques, a lu la formule de ses engagements, et fait à haute voix les trois vœux exigés des Oblates. Ensuite, M. le Directeur a donné, suivant l'usage, la bénédiction du Saint Sacrement. Il y a eu communion générale des Sœurs, des postulantes et des enfants /60/ à 4 heures le même jour. M. le Directeur a fait baiser la relique de Ste Françoise. À 5 heures, M. l'abbé Randamme a prêché en Anglais le panégyrique de la Sainte et ensuite il a suivant l'usage et avec les cérémonies ordinaires donné la bénédiction du Saint Sacrement.

3 Avril

Mme Noël, Marie Louis Noël, et Athénaïse Dumourier sont arrivées aujourd'hui de Wilmington à 4 heures du soir. On a de suite averti M. le Directeur, mais il ne pourra les voir que lundi prochain.

6

Aujourd'hui, M. le Directeur est venu voir les nouvelles arrivées d'après la conversation qu'il a eu avec Mme Noël, qui paraît ainsi que sa fille Marie Louise vouloir s'attacher définitivement à la Maison et se faire religieuse, il doit assembler les Sœurs dans le cours de la semaine pour leur faire part de la demande de ces deux personnes, prendre leur avis afin de pouvoir donner à ces deux postulantes une réponse définitive.

9

Dans l'assemblée qui a eu lieu aujourd'hui, M. le Directeur a annoncé que Mme Noël qui, au mois d'août dernier ne s'était proposée que comme pensionnaire, dans la crainte que son âge ne pût pas permettre de l'admettre en qualité de Sœur, désirant ardemment se consacrer à Dieu dans l'état religieux, avait définitivement demandé à entrer au noviciat, ainsi que sa fille Marie Louise qui a achevé sa 18<sup>e</sup> année. Les Sœurs ayant unanimement donné leur consentement, M. le Directeur en préviendra formellement ces deux postulantes. Il a été également arrêté que ces deux personnes et Athanaïse Dumourier prendraient l'habit le 10 mai prochain, fête du patronage de St Joseph, second patron de la Maison. Aussitôt que Mme Noël était avertie des bonnes intentions des Sœurs à son égard, elle a remis à la Sœur Supérieure les titres d'une propriété qu'elle a conjointement avec ses deux filles dans la ville de Wilmington état de la Delaware. /61/

Cette propriété vaut de \$1,500 à \$2,000. De plus, elles ont en banque \$300 et elle a remis à M. le Directeur \$360 ce qui porte sa dot et celles de ses deux filles à plus de sept cent gourdes chacune. De plus, elle ont apporté avec elles un mobilier assez considérable.

10 mai

Aujourd'hui, fête de St Joseph, second patron de la Maison, l'office a commencé à 8 heures et demi. Le Vénérable M. Tessier a dit la seconde messe. Il y a eu communion générale des Sœurs et des pensionnaires après la messe il a adressé aux Sœurs un fort bon discours sur

l'avantage de la vie religieuse ensuite il a donné l'habit et reçu dans le Saint esclavage de Marie : Mme Noël, Marie Louise sa seconde fille et Athénaïse Dumaurier. Elles ont reçu les noms de Sœur Chantal, Sœur Marie Louise et Sœur Marie Joseph. Ensuite, il a donné la bénédiction du Saint Sacrement, comme il est d'usage à toutes les fêtes patronales. Le reste de la journée a été comme à l'ordinaire. Le soir, à 6 heures, M. l'abbé Fredet a parlé sur la véritable dévotion envers St Joseph. Il a dit qu'elle consistait 1) à l'honorer à cause de ses privilèges ineffables chef de la Sainte famille, père nourricier de Jésus, époux de la Sainte Vierge; quelle dignité, quel bonheur!

2) à imiter ses vertus, surtout sa parfaite obéissance et son total abandon à la divine providence.

3) à l'invoquer avec confiance; son crédit auprès de Notre Seigneur est si grand que Ste Thérèse assure n'avoir rien demandé par son intercession qu'elle ne l'ait obtenu.

Prions donc St Joseph, a-t-il dit en concluant, de nous obtenir une entière conformité à la Volonté de Dieu, un tendre amour pour Jésus enfant et pour Marie, enfin une mort Sainte comme la sienne. On a fini par la bénédiction du Saint Sacrement suivant l'usage. Les Rév. MM. Henry de Cincinnati et Deydier et M. John Donelan avaient accompagné M. Fredet, il y avait beaucoup de monde. /62/

#### 14 Juin

Aujourd'hui, fête de la Sainte Trinité, Monseigneur l'Archevêque a donné la confirmation dans la cathédrale et les enfants de l'école et les personnes du catéchisme, qu'on avait préparé depuis trois semaines, ont reçu ce Sacrement. M. le Directeur, suivant l'usage a dit la messe à 7 heures, à laquelle ils ont tous communie. Voici les noms des nouveaux confirmés : Louis Guillaume Armstead, John Nicholas Lebrun, Marie E. Françoise Claire Armstead, Clara Françoise Gédéon, Marie A. Magdeleine Greatfield, Marie Theresa Smith, Anne Elisabeth, Marie Elisabeth, Marie Theresa, Marie Louisa. À ces dix confirmés se sont jointes mesdemoiselles Julie Catherine White, Henrietta Magdeleine White, Marie Elisabeth Sarseville et Marie Joseph Huisler.

#### 31 Mai

La fête de St Benoît a été célébrée comme à l'ordinaire le dimanche dans l'octave de l'ascension. L'office le matin à 8h1/2. m. le Supérieur du Séminaire a dit la 2<sup>de</sup> messe. Il a prêché après l'évangile et a donné la bénédiction du St Sacrement après la Messe. A 4 heures, on a chanté des cantiques, M. le Directeur a ensuite dit les litanies du Saint et a fait baiser la relique de St Benoît. A 6 heures, M. l'Abbé Hoskyns, vice président du collège, a fait le panégyrique du saint, de la manière la plus adroite et en même temps, la plus pieuse. Il a ensuite donné la bénédiction du Saint Sacrement.

#### 24 juin

Les trois années de la Supériorité de la Sœur Françoise étant expirées, le Directeur a assemblé les Sœurs pour procéder, suivant les constitutions, à la nomination d'une nouvelle Supérieure. On a observé les mêmes formalités, dans cette circonstance, qu'à la nomination de la Sœur Françoise, il y a trois ans. Les Sœurs ont donné leurs votes par écrit, et la Sœur Marie ayant eu la majorité des voix et le choix ayant été approuvé par le Directeur, la Sœur Marie a été proclamée Supérieure pour les trois années suivantes. La Sœur Françoise ayant ensuite le plus de voix a été nommée Sous-Supérieure. /63/

Enfin, avec le consentement du Directeur et de la Sœur Marie, la Sœur Magdeleine a été nommée directrice des novices.

#### 2 Juillet

Aujourd'hui, fête de la Visitation de la Sainte Vierge, première patronne de la Maison, l'office a eu lieu comme à l'ordinaire, la 1<sup>ère</sup> messe par M. le Directeur, la seconde à 8h1/2 par le Vénérable M. Tessier. A la fin de la messe, il a adressé aux Sœurs une fort bonne exhortation sur le renouvellement des vœux. Ensuite, les Sœurs ont renouvelé leurs vœux suivant l'usage. On a fini par la bénédiction du Saint Sacrement. Le soir, après le chant des cantiques, M. le Directeur a parlé sur la dévotion envers la très Sainte Vierge. Ensuite, il a donné la bénédiction du Saint Sacrement. Le temps étant mauvais et un jour-ouvrier il y avait peu d'étrangers le matin mais un plus grand nombre le soir.

#### 4 Août

L'examen des écolières a commencé ce matin. Messieurs Deydier et Villepelet du Séminaire ont eu la bonté de le faire le matin pour les classes d'anglais et de Français, le soir pour l'arithmétique et le catéchisme. Ensuite, il ont examiné les écritures des enfants. Ces messieurs ont paru être généralement contents des progrès de ces enfants.

#### 5

Ce soir, à cinq heures, la Sœur Marie, assistée des autres Sœurs, a fait la distribution des prix. Ensuite, elle a donné à ces enfants et à quelques uns de leurs parents une petite collation. Tout le monde a paru content. Les vacances ont commencé ce soir.

#### 30 août

La retraite a été ouverte ce soir par le très Rev. M. Deluol. L'ordre des exercices a été le même que les années précédentes. La considération chaque matin a été faite par M. le directeur. Le lundi et mardi à 6h1/2, le révérend M. Damphoux a prêché sur la confession et la communion, le mercredi, M. l'abbé Larking du Canada a prêché sur la mort. Le jeudi, M. l'abbé Elder qui devait prêcher s'étant trouvé malade, le sermon a été remplacé par une lecture. Le vendredi, /64/ M. Damphoux a prêché en Anglais, sur la perfection à laquelle la vie religieuse engage. Le samedi, M. l'abbé Fredet sur la vie nouvelle de Jésus Christ ressuscité. La retraite a fini le dimanche après la messe à laquelle il y a eu communion générale des Sœurs, et la bénédiction du Saint Sacrement.

#### 15 7bre<sup>34</sup>

Monsieur le Directeur a, ce soir, assemblé les Sœurs pour leur faire part de la proposition qui venait de lui être faite, par M. le Supérieur du Séminaire, d'avoir deux des Sœurs de la Providence en qualité de gouvernante dans cette Maison. Il a dit que cette demande inattendue le fatiguait, le peinait même et que voulant rester neutre dans une affaire qui l'intéressait tout à la fois, et comme membre du Séminaire et comme Directeur des Sœurs, il se contentait de leur représenter sous quel point de vue elles devaient considérer ce nouvel emploi, cette nouvelle destination des Sœurs; qu'il ne considérait pas, après tout, cette proposition comme incompatible avec l'état religieux qu'elles avaient embrassé; il a représenté qu'elles pourraient vivre au Séminaire, dans la retraite aussi bien que dans leur communauté, et que, tout en faisant le bien qui était demandé d'elles, elles trouveraient, dans cette maison, toutes les facilités possibles d'observer les règles et de rester fidèles aux vœux qu'elles ont fait. Il a dit qu'il fallait implorer pour cette affaire l'assistance de Dieu dont elles devaient, en toutes choses, chercher à connaître la Sainte et divine Volonté, la recommander à la Ste Vierge et aux bienheureux patrons de la Maison. Il a prescrit, à cet effet, une communion générale pour dimanche prochain. Il a ajouté qu'il fallait que Dimanche aussi, elles fissent part par écrit, de leurs résolutions à M. le Supérieur du Séminaire. Il a dit que les

---

<sup>34</sup> septembre

Sœurs ne devaient pas craindre de faire les conditions qu'elles jugeraient convenables; leur situation et le service qu'on leur demandait leur en donnant tout le droit. Mais il a recommandé que la chose se fit avec tout le respect qu'elles doivent à M. le Supérieur du Séminaire et avec toute l'humilité qui convient à des religieuses. Il a ensuite demandé que la lettre /65/ lui fut communiquée avant d'être envoyée à M. Deluol.

20 7bre

Copie de la lettre écrite au Rev. M. Deluol Supérieur du Séminaire par les Sœurs Oblates de la Providence.

+

Monsieur le Supérieur,

Après avoir réfléchi sur la proposition qui nous a été faite de votre part, notre Rev. Père, nous croyons, quoiqu'il nous en coûte, devoir consentir à ce qui est demandé de nous. La reconnaissance que nous vous devons et à plusieurs de vos messieurs, surtout à M. Tessier et la charité qui vous a porté à nous protéger dans diverses circonstances nous engagent à ne pas refuser cette occasion de vous obliger. Nous trouvons en cela un autre avantage qui est celui d'avoir la facilité de donner des soins tout particuliers au Vénérable M. Tessier dans la vieillesse et au Rev. M. Joubert notre fondateur, notre bienfaiteur, notre père. Car c'était pour nous une bien grande privation d'être dans l'impossibilité de leur rendre les services qu'exigent le grand âge de l'un et les fréquentes maladies de l'autre. Etant dans votre maison, nous aurons cette satisfaction.

Cependant, M. le Supérieur, nous ne pouvons donner notre consentement qu'à de certaines conditions. Tout notre désir est de faire la Volonté de Dieu. Nous l'avons prié toutes de nous éclairer, nous avons particulièrement recommandé cette importante affaire à Notre bonne mère et à nos saints patrons. Nous avons fait aujourd'hui, une communion générale à cet effet. Nous allons en conséquence vous soumettre humblement nos réflexions et nos demandes. Nous ne nous dissimulons pas les difficultés de notre situation, comme personnes de couleur et religieuses en même temps et nous désirons pouvoir concilier ces deux qualités de manière à ne pas paraître trop arrogantes d'un côté et de l'autre à ne pas manquer au respect que nous devons à l'état que nous avons embrassé et au saint habit que nous avons l'honneur et le bonheur de porter. /66/

Notre intention, en consentant à votre demande, n'est pas de négliger la profession religieuse que nous avons embrassée. Ce ne peut être ni votre intention, ni celle de ces messieurs. Nous désirons donc pouvoir suivre au Séminaire, comme dans notre maison, les règles sous lesquelles nous vivons et être considérées comme Sœurs, en conséquence, n'avoir de relation avec les domestiques et les personnes du dehors qu'autant que nos obligations le requerront. C'est pourquoi nous voudrions que les deux Sœurs du Séminaire eussent un endroit particulier pour prendre leurs repas et aussi la liberté de se retirer dans l'appartement qui leur sera assigné après qu'elles se soient acquittées des différents devoirs qui les obligeraient à se trouver à la cuisine.

Dans aucun cas, elles ne pourront se charger de l'office de portier et du service de la table, dans une maison d'hommes, c'est un homme qui doit être chargé de ces deux emplois.

Nous demandons aussi la liberté de pouvoir nous remplacer afin que ce ne soit pas toujours et pendant un trop long temps les deux même Sœurs qui se trouvent hors de la Maison. En cas

de maladie, cela deviendrait nécessaire pour que le service de votre maison n'en souffrît pas. Il en serait de même dans certaines occasions, lorsqu'il y a des dîners ou des fêtes au Séminaire, les deux Sœurs auraient besoin d'aide. Nous désirons pour leur propre satisfaction et le bon ordre que ce soin retombe sur nous.

Outre les charges de house-keepers, d'infirmière et la surveillance, la propreté qu'exige une grande maison, les deux Sœurs pourraient s'occuper du raccommodage du linge et des habits, si elles ont avec elles une cuisinière, une autre femme de travail et un domestique mâle; nous croyons que les deux Sœurs devraient être consultées sur le choix de ces trois domestiques. Nous considérons cette condition comme très importante pour la paix et l'union qui doivent régner dans tout le domestique /67/ d'une maison telle qu'un Séminaire.

Il est défendu par nos règles de faire et de recevoir aucune visite. Nous désirerions qu'il y eût à cet égard une défense expresse pour la cuisine du Séminaire. Cependant, nous demanderions qu'il fut permis à notre Mère et occasionnellement à quelques unes des Sœurs de visiter celles qui seraient choisies pour la mission du Séminaire.

Nous souhaitons que cet accord se fasse par écrit et qu'une copie en reste dans notre Maison.

Si vous agréez, Monsieur le Supérieur toutes ces conditions, nous ferons parmi nos Sœurs un choix qui aura sans doute votre approbation et qui vous prouvera l'estime que nous faisons de la confiance que vous voulez bien avoir en nous.

Vos très humbles et très respectueuses Servantes.

Les Sœurs Oblates de la Providence

Signé : Sr. Marie, Supérieure

Réponse de Monsieur le Supérieur du Séminaire

+

Ma Chère Mère,

Votre lettre du 20 du courant me fut remise par la Sœur Thérèse, le lendemain de sa date, et je me proposais d'y répondre le lendemain, mais une indisposition qui me survint le même jour et une foule d'occupations qui m'ont excédé depuis m'en ont empêché.

Après avoir lu attentivement votre lettre, je crois pouvoir souscrire à toutes les conditions que vous y proposez. Je remarquerai seulement que, comme je m'engage à ne prendre aucun domestique dans la Maison sans consulter celle d'entre vous qui sera mise à la tête de l'entreprise et même avoir son approbation, de même aussi, je désire être consulté lorsque vous jugerez à propos de faire un changement parmi les Sœurs qui seront chargées de conduire notre ménage. /68/

Je ne prétends par là, entraver en aucune manière, la marche de votre communauté, ni révoquer en doute votre habilité à connaître quelles sont celles de vos Sœurs qui sont les plus capables et les plus convenables pour remplir le poste qui leur serait confié, mai je n'ai pas besoin de vous dire qu'un Supérieur peut, quelques fois, avoir des observations à faire, qui méritent d'être pesées.

Quant aux localités qui vous seront nécessaires pour divers objets, vous verrez vous-mêmes ce qui pourra convenir lorsque vous serez ici. Notre gouvernante vient de m'interrompre pour me dire qu'elle est prête à partir aussitôt que je voudrai, et à rester aussi longtemps que je voudrai puisque c'est là le cas, ayez la bonté de me faire savoir aujourd'hui, si vous le pouvez, quand est ce que vous pourrez mettre la main à l'œuvre? Parce que je ferais le changement tout de suite, si je le pouvais. Il n'y a rien que je déteste comme cet état d'incertitude. Si par hasard vous pouviez venir demain, je lui dirai qu'elle peut se retirer ce soir ou demain matin après déjeuner. Dans tous les cas, je pense bien comme vous, que pour ne pas vous trouver en contact avec elle, vous ne devez entrer dans le Séminaire qu'après qu'elle en sera sortie. Mais aussi, je désire qu'aussitôt qu'elle sera partie, vous soyez prêts à entrer et que vous entriez en effet. Je vous le ferai savoir immédiatement. Vous écrirez le papier qui doit contenir les conditions auxquelles vous viendrez et je le signerai.

Sept 28

Tout à vous en Notre Seigneur  
Signé : L. R. Deluol  
Supérieur

29

Les Sœurs Françoise et Rose sont entrées ce soir au Séminaire. On a pensé que la lettre de M. le Supérieur et la copie de celle que les Sœurs lui avaient écrite le 20 7bre<sup>35</sup> devaient tenir lieu de l'écrit.

Le Séminaire payera tous les ans à la Maison des Sœurs de la Providence cent vingt gourdes.  
**/69/**

1<sup>er</sup> novembre

Trois des jeunes personnes qui, le 25 8bre<sup>36</sup> 1833, avaient été admises en qualité de postulantes, sont entrées aujourd'hui au Noviciat et ont pris l'habit des Sœurs Oblates : Marie Louis Jakes a reçu le nom de Sœur Aloysius, Joséphine Amanda, celui de Sœur Stanislas et Hélène Thomas celui de Sœur Gertrude. Leur bonne conduite et l'espoir qu'on entretient qu'elles feront honneur à la Maison, leur ont mérité l'approbation unanime des Sœurs.

15 9bre<sup>37</sup>

A la demande de la Supérieure, M. le Directeur a assemblé aujourd'hui les Sœurs pour leur faire part du désir que la Sœur Marie avait d'abrégé, s'il était possible, le temps du Noviciat de la Sœur Françoise Chantal, vu qu'en raison de son âge, de sa prudence, de sa piété et du zèle qu'elle témoigne pour son avancement dans la perfection on ne pouvait douter de la solidité de sa vocation. On craint d'ailleurs qu'il ne lui soit pénible de se voir sur le même pied avec les quatre jeunes novices dont l'une est sa propre fille. Toutes les Sœurs ayant décidé que la Sœur Chantal était digne de cette exception à la règle qui fixe l'émission des vœux à la fin de l'année de noviciat, en conséquence, et du consentement de M. le Directeur,

---

<sup>35</sup> septembre

<sup>36</sup> octobre

<sup>37</sup> novembre

il a été décidé qu'on la dispenserait des quatre mois qui lui resteraient encore pour finir son noviciat et que le jour de Noël prochain, elle serait admise à faire ses vœux.

On a également parlé de l'admission au noviciat de Marie Germain qui a été élevée par la Sœur Marie et qui est parfaitement connue par les Sœurs. Cette jeune personne en quittant la Maison, il y a deux ans, avait demandé à se faire religieuse, on n'avait pas jugé convenable d'accéder à sa demande. Mais pour éprouver plus solidement sa vocation, on lui promit qu'après /70/ deux années passées dans le monde, si elle persistait toujours dans la même intention, et que pendant tout ce temps sa conduite eut été irréprochable, on consentirait à la recevoir. Le temps de l'épreuve étant fini, Germaine a demandé à rentrer dans la Maison. Les Sœurs y ont unanimement consenti et il a été décidé qu'elle pourrait revenir dans le cours du mois de février prochain et qu'elle entrerait au Noviciat le neuf mars, jour de la fête de Ste Françoise.

28 Nov.

Aujourd'hui, M. le Directeur nous a fait présent de deux fort beaux reliquaires et il les a placés sur l'autel aux deux cotés du Tabernacle.

Ces deux reliquaires renferment chacun 1<sup>o</sup> un morceau du Chef de St Vincent Martyr dont M. l'abbé Adolphe Williamson a apporté de Rome avec les authentiques, le Corps entier, la boîte qui le renferme bien dûment scellée et cachetée a été reconnue et ouverte par M. l'Abbé Louis Regis Deluol, Supérieur du Séminaire et grand Vicaire du Diocèse, le 23 novembre 1835. Il en a extrait plusieurs morceaux. 2<sup>o</sup> des esquilles des reliques des Saintes Lucie et [...] tirées des deux grands reliquaires de la chapelle de Ste Marie à Baltimore. Ces deux reliquaires ont été ouverts avec la permission du dit Supérieur pour y déposer, suivant ses intentions, deux os des bras de St Vincent Martyr.

25 Xbre<sup>38</sup>

Aujourd'hui, jour de Noël, M. le Directeur a dit ses trois messes dans notre Chapelle, comme à l'ordinaire, après la seconde messe, suivant ce qui avait été décidé, dans l'assemblée du 15 9bre<sup>39</sup>, la Sœur Chantal a fait ses vœux suivant la formule ordinaire, on a observé les cérémonies d'usage dans cette occasion.

---

<sup>38</sup> décembre

<sup>39</sup> novembre